

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley
Excusée : Sandrine Bessenay

Jean-Claude DESBAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 octobre 2025

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Cantinière

En l'absence de la cantinière jusqu'au 14 novembre 2025, nous poursuivons la commande de repas auprès de Chessy restauration. Valérie Mourier effectue 1h30 en plus par jour et Estel Dobé aide pour le ménage après le service.

2. Pause méridienne

Violène Darbon a été recrutée depuis le 22 septembre tous les midis de 11h40 à 13h40.

3. Service technique

Une réorganisation de la planification des missions du service technique a été mise en place. L'ensemble des demandes sont centralisées au secrétariat de mairie en vue de l'élaboration du planning de manière hebdomadaire en lien avec l'adjoint à la voirie.

4. Secrétaire générale de mairie

La loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 a pour objet la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les communes de moins de 3 500 habitants doivent nommer un agent en tant que secrétaire générale de mairie. L'arrêté désignant Céline CARRIERES a été pris en date du 17 septembre 2025. Depuis le 1^{er} août 2024, une bonification d'ancienneté de 6 mois est attribuée au secrétaire général de mairie à partir de 8 ans de service de manière obligatoire. Une bonification facultative de 1 à 3 mois peut être attribuée par période de 3 ans de service après mise à jour des lignes directrices de gestion. Dorénavant, toute nouvelle personne nommée à ce poste doit suivre une formation de 15 jours. A compter du 1^{er} janvier 2028, il ne sera plus possible de recruter un secrétaire général de mairie en catégorie C.

Affaires scolaires

1. Opération 1^{ère} page

Tous les ans, le Département du Rhône offre un livre à tous les enfants nés l'année précédente pour promouvoir la lecture dès le plus jeune âge. Ce livre est remis lors d'une réception à la mairie du Perréon qui offre également un an d'abonnement à la bibliothèque pour toute la famille. L'évènement aura lieu le samedi 8 novembre à 11h. Sur les 16 naissances, 9 familles ont répondu positivement. A cette occasion la commune offrira un grenadier à chaque famille.

2. Assemblées générales du Sou des écoles et de la garderie

• Ile aux enfants

Le bilan de l'année 2024 présente un excédent de 2 028 €. Sur l'année scolaire 2024-2025 : partenariat avec les ateliers Pra'tic une fois par semaine, vente de lasagnes et le déménagement de l'accueil à la salle St Martin pendant les travaux avec l'organisation d'un pèdibus.

Rentrée 2025 : 4 animatrices embauchées, 71 familles inscrites représentant 107 enfants, inscription et facturation dématérialisées, renouvellement du bureau.

• Sou des écoles : bénéfice de 7 569 € grâce aux différentes manifestations, un budget de 20 000 € a été alloué pour la réalisation d'un voyage pour tous les élèves de l'école élémentaire, renouvellement du bureau.

3. Restaurant scolaire

Le bilan financier de la cantine 2024-2025 présente un déficit de 22 105 € soit 1.47 € par repas. Il s'explique par l'augmentation du temps de travail des agents et du prix des matières premières. Notre adhésion à CALITEO pour un coût annuel de 607 € nous permet de bénéficier d'une remise entre 15 % et 30 % sur nos achats auprès des fournisseurs référencés. L'économie minimale ainsi réalisée est de l'ordre de 4 500 €. De plus, CALITEO organise une formation annuelle pour le personnel sur les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP), envoie une trame de menu une fois par mois et accompagne l'équipe pour toute question. 15 047 repas ont été confectionnés dont 563 pour le portage de repas livré par 7 bénévoles. Dans le cadre de la loi Egalim, les produits de qualité et durables ont représenté 44 % du volume d'achat dont 14 % en produits bio. Un menu végétarien est proposé chaque semaine. Pour cette rentrée, 126 enfants sont inscrits à la cantine. Les travaux d'agrandissement seront terminés pour les vacances de la Toussaint.

Divers

1. Repas des aînés

84 personnes ont confirmé leur participation. L'installation de la salle et la mise en place du podium sont fixées à samedi matin 9h.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Assurance

Groupama nous a annoncé pour l'année prochaine une augmentation de 25 % de notre cotisation. Elle s'élèvera donc à 6 866.53 € TTC en 2026 (5 786 € en 2024) sachant que nous avons supprimé la garantie sur les barnums et le défibrillateur ainsi que la garantie effondrement de bâtiment. Les franchises seront désormais de 760 € pour les dommages aux biens et de 500 € en responsabilité. Avant toute déclaration de sinistre, il faudra s'assurer de sa pertinence pour ne pas alourdir notre bilan de sinistralité impactant notre cotisation . Une nouvelle mise en concurrence sera programmée l'année prochaine.

2. Tarifs des salles communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs de location des salles communales et des barnums applicables au 1^{er} janvier 2026 en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des frais occasionnés par l'entretien des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2026 :

Salle SAINT-MARTIN

Habitants du village : 450 €

Associations : 200 €

Habitants extérieurs : 1 000 €

Salle du foyer (1er étage) : 100 €

Salle du foyer pour atelier : 15 € par séance

Salle du Stade

Habitants du village : 250 €

Associations : 75 €

Barnums

Habitants du village :

1 module : 80 €

2 modules : 100 €

3 modules : 120 €

4 modules : 140 €

Associations du village :

1 module : 35 €

2 modules : 45 €

3 modules : 55 €

4 modules : 65 €

Associations communes limitrophes ou installation à l'extérieur du village : 200 €

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

Les devis suivants ont été reçus :

- DUBOST Julien

- Toilettes publiques : remplacement suite aux dégradations par 6 portes pleines épaisseur 40mm à peindre : 1 459 €

- Issue de secours salle St Martin en alu : 3 492 € ou 4 021.20 € pour RAL non standard
- Issue de secours salle St Martin en bois : 4 872 €

- **LEJEUNE Ludovic**

- Reprise de la toiture de l'Echanson : 8 271 €. Face à l'urgence des travaux, ce devis a été validé.
- Pose de plancher OSB dans les combles de l'église : 14 988 €
- Toiture salle St Martin : 10 693.20 €

D'autres devis seront demandés. Ces travaux, s'ils sont retenus, seront réalisés l'année prochaine.

2. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

Les finitions de peinture dans la cage d'escalier seront effectuées le 20 octobre. La façade de l'extension du restaurant scolaire est terminée. Le placo et les bandes sont posés ce qui permet de commencer le ponçage et la couche d'impression. Du retard a été pris en raison d'une mauvaise réalisation de la dalle qui a nécessité un ragréage supplémentaire, pris en charge par le maçon. L'entreprise VINCENT doit reprendre une façade sur la partie école.

L'installation de la salle de restauration est à programmer dans les jours précédents l'inauguration.

3. Salle du stade

Des nouvelles plaintes concernant le bruit ont été reçues de la part d'un collectif dont les membres ne sont pas nommés. Une rencontre a été proposée afin d'échanger sur la problématique mais il n'a pas été donné suite. Un point sera fait avec la gendarmerie à ce sujet.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

Rapporteur : Laurence RENOUX, adjointe à la communication et au tourisme

1. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

L'inauguration est fixée au samedi 25 octobre à 10h30 dans la cour de l'école. Les barnums seront installés en cas de mauvais temps. La proposition du traiteur BERTHET a été retenue composée de 9 amuses-bouches salés pour un coût de 10 € par personne. Le rendez-vous est fixé à 8 h pour la préparation.

Les travaux d'aménagement de la route de la Cime seront également inaugurés à cette occasion.

1. Calendrier des fêtes

La réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes 2026 s'est déroulée le 6 octobre. Une annonce a été faite concernant une augmentation des tarifs à prévoir. Une remarque a été formulée concernant la propreté du local et du matériel pour le ménage.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Aménagement du Bourg

Une rencontre sur place a eu lieu avec CALAD Jardin le mardi 30 septembre pour l'aménagement paysager du virage de l'école. Le remplacement de deux arbres (1 micocoulier et un arbre de judée) a été convenu. L'entretien est assuré jusqu'à la fin de l'année. Si d'autres arbres ne repartent pas l'année prochaine, ils seront également remplacés.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572500005- rue du Berchoux – AL 365-576 – CARRET Adrien

Transformation d'un bâtiment agricole en habitation - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Déclarations préalables

DP0692572500025 – 665 rte de Clochemerle – AK241 – LARDET Renée

Installation photovoltaïque - **Acceptée le 15 septembre 2025**

DP0692572500026 – 109 rue du Chardon – AL409 – TRESCA Eliott

Agrandissement balcon + garde-corps – Demande équivalence référence façade + couleur du bois

DP0692572500027 – 49 chemin du Lora – AM364 – FARIA Mathieu & Marie

Installation 9 panneaux photovoltaïques - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572500028 – 44 chemin des Buis – AO253 – BERAT Frédéric

Réfection muret de clôture - **Le conseil émet un avis favorable**

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. SMIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 16 septembre 2025 ainsi que rapport sur le prix et la qualité du service 2024 qui ont été transmis avec la note de synthèse.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Le service voirie de la CAVBS nous a informé d'un diagnostic routier d'ici la fin de l'année sur les 220 kms de voirie. Il permettra une analyse de l'état des chaussées pour l'établissement des prochains programmes de travaux de voirie.
- Loïs Verdier propose des prestations d'épaveuse pour l'entretien des chemins ruraux pour un coût de 84 € /heure. Le conseil municipal valide la proposition et Jean-Claude Desbat procèdera à l'inventaire de nos besoins.
- Le mur de soutènement du chemin rural à l'entrée de la rue du Berchoux doit être rejointé et un arbre abattu. Nous sommes dans l'attente des devis.
- Réflexion sur le centre aéré avec la commune du Perréon - Famille en mouvement qui gère l'accueil sur Blacé nous a conviés à une réunion afin de nous faire part leur déficit depuis plusieurs années et demander une participation de la commune à hauteur de 1 780 € pour les 5 enfants inscrits. Une présentation financière plus détaillée a été demandée afin se prononcer mais les éléments fournis sont très légers et interpellent sur la gestion du centre. Le conseil n'est donc pas favorable à l'adhésion à ce centre.
Pour la poursuite du projet, il est convenu de rencontrer la commune de St Etienne la Varenne et le prestataire d'Arnas.
- Réunion plénière du Conseil municipal des Jeunes le 24 octobre à 20h
- Tyrolienne : reprise des scellements lundi prochain
- Prochain conseil municipal : 4 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

DESBAT Jean-Claude
Secrétaire de séance